

Une autre logique pour combattre la crise

3 propositions de loi pour contribuer au développement des luttes et aux alternatives

Face à la montée de la crise et à la vague, sans précédent en France, de suppressions d'emploi et alors que les projets ultra réactionnaires de la seconde vague de réformes de Sarkozy commencent à être révélés, les députés communistes ont avancé, avec ces trois propositions de lois des réponses politiques alternatives, en écho avec l'opinion et les mouvements sociaux.

Sans attendre, il s'agit d'arrêter le scandale de l'argent facile, répondre aux urgences, initier une nouvelle donne économique et sociale.

Ces propositions peuvent être portées non seulement par des élus communistes et du Front de gauche en France, mais aussi être saisies par les luttes, depuis les entreprises et les services publics, le mouvement syndical et associatif, pour intervenir sur les orientations nationales et européennes qui les concernent.

Ces trois propositions de loi visent notamment :

- à interdire les licenciements dans les entreprises qui font du profit, qui ont dégagé des bénéfices, constitué des réserves, distribué des dividendes ou reçu des aides publiques,
- à reconnaître de nouveaux droits aux salariés à l'entreprise,
- à porter le SMIC à 1600 euros, à augmenter les impôts pour les contribuables les plus riches et créer un pôle public financier.

Loin de se contenter d'une gauche de témoignage ou de renoncement, les parlementaires communistes, par cette initiative, revendiquent une gauche qui ouvre l'espoir.

PROPOSITIONS DE LOI N° 1 (résumé)

Mesures urgentes de justice sociale en faveur de l'emploi, des salaires et du pouvoir d'achat.

Art. 1 : Modification de la définition du licenciement économique pour exclure notamment de ce champ les entreprises qui ont dégagé des bénéfices, constitué des réserves, distribué des dividendes ou reçu des aides publiques.

Art. 2 : Renchérissement du coût du licenciement pour éviter le recours abusif

Art. 3 : Droit pour les salariés de saisir le juge des référés en cas de licenciement jugé abusif

Art. 4 : Suppression des allègements de cotisations et d'exonérations d'impôts sur les heures supplémentaires pour favoriser la création d'emplois

Art. 5 : Fixation du SMIC à 1600 euros brut avant la revalorisation

du 1^{er} décembre pour répondre aux besoins, relancer la demande et lutter contre la financiarisation de l'économie

Art. 6 et 7 : Pour renforcer les pouvoirs des salariés et la négociation salariale à l'entreprise, réunion d'une Conférence annuelle sur les salaires et suppression des exonérations de cotisations patronales pour les employeurs qui ne rendent pas conclusive la négociation salariale annuelle

Art. 8, 9, 10 et 11 : Renforcement de l'indemnisation du chômage, y compris partiel, de l'Allocation solidarité, des minima sociaux

Art. 12, 13 et 14 : Suppression des franchises médicales, revalorisation des critères sociaux des bourses et affaiblissement des crédits revolving

Art. 15 : Financement de ces mesures.

PROPOSITION DE LOI N° 2 (résumé)

Promouvoir une autre répartition des richesses

Titre 1 : Suppression du bouclier fiscal, rétablissement de la progressivité de l'impôt sur le revenu et augmentation progressive de l'impôt sur les grandes fortunes

Titre 2 : Suppression des paradis fiscaux

Titre 3 : Encadrement de la rémunération des dirigeants d'entreprise notamment par son indexation sur le salaire minimum de l'entreprise et transparence de celles-ci, interdiction des stock-options, des parachutes dorés et limitation à deux des participations aux Conseils d'administration

Titre 4 : Création d'un pôle public national du crédit associant l'État, la Caisse des dépôts et les établissements bancaires qui favoriserait l'investissement productif dans la formation, la recherche et la création d'emplois de qualité.

PROPOSITION DE LOI N° 3 (résumé)

Statut de la société privée européenne et services sociaux d'intérêt général dans l'Union européenne

Art. Unique : Pour contrer la directive Bolkestein, cette proposition vise à reconnaître au niveau européen la spécificité des services publics et sociaux et à affirmer l'obligation de respecter les législations nationales en matière de droit du travail. ■

Pour Laurent Amice, changer l'énergie, c'est être un chef d'orchestre.

Diriger le projet de la centrale nucléaire de Flamanville 3, la première équipée d'un réacteur de type EPR, voilà la mission de Laurent Amice, ingénieur diplômé de l'Ecole des mines de Nancy. Il définit sa mission comme celle d'un chef d'orchestre, sur un chantier qui au plus fort comptera jusqu'à 2 500 personnes. L'homme est conscient du défi : « Ce sera l'un des deux premiers réacteurs de ce type installé dans le monde, l'enjeu est énorme ! » Le démarrage de Flamanville est prévu pour 2012. « Avec la même quantité de combustible, ce réacteur produira environ 20 % d'électricité en plus et 30 % de déchets radioactifs en moins. » Découvrez les histoires de ceux qui changent l'énergie dès aujourd'hui sur **edf.com**



CHANGER L'ENERGIE ENSEMBLE